



L'édito du secrétaire général
Bruno GASPARI

Sommaire

Edito du SG

Santé : Les Français sont mieux couverts que leurs voisins européens
P.1

Salaires

Déclaration préalable du SNFOCOS à la RPN Salaires du 7 avril 2025

Compte rendu du SNFOCOS
P.2

Temps partiel dérogatoire

Variable d'ajustement nécessaire et/ou symbole de la précarisation des emplois ?
P.3

Syndicalisation

Courir engagé(e) : quand le sport porte les valeurs du syndicalisme
P.5

Fraude

Fraude détectée et stoppée : un record de 628 millions d'euros grâce à l'Assurance maladie
P.6

SANTÉ : LES FRANÇAIS SONT MIEUX COUVERTS QUE LEURS VOISINS EUROPÉENS

En Europe, les systèmes de santé varient grandement, tant en termes de couverture que de reste-à-charge pour les citoyens. À la lumière des données récentes, la France et l'Allemagne se positionnent comme les pays ayant les restes-à-charge les plus faibles, avec respectivement 7 % et 8,9 % des dépenses de santé restant à la charge des habitants.

En France, la sécurité sociale couvre près de 80 % des dépenses, tandis que les mutuelles complètent à hauteur de 13 %. Cela laisse un reste à charge d'environ 250 € par habitant en 2022, l'un des plus bas en Europe. De son côté, l'Allemagne se distingue par un financement public solide (85,5 %) grâce aux cotisations salariales, et par un rôle accru de l'État dans les dépenses de santé (10,7 %).

Dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Italie, ou encore l'Espagne, le reste à charge est significativement plus élevé. Le système universel et gratuit du NHS britannique reste emblématique, mais certains soins, comme l'optique et le dentaire, sont peu remboursés, laissant aux patients un reste à charge de 15 à 20 %. Les pays méditerranéens affichent des taux similaires : 16 % pour l'Italie et jusqu'à 25 % pour l'Espagne, où les dépassements en soins dentaires et optiques sont fréquents.

Cette position favorable pour la France donne des idées au gouvernement en soif de financement. Des remboursements plafonnés et évoluant moins vite que les prix et les salaires, des transferts vers l'AMC et une forte taxation des groupes de protection sociales complémentaires.

Avec la dégradation des comptes sociaux, le gouvernement dégrade le reste à charge des Français au risque de compromettre l'accès aux droits et aux soins.

Le SNFOCOS dénonce cette dérive qui appauvrit notre système dans une vision court-termiste défavorable aux salariés assurés.

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS À LA RPN SALAIRES DU 7 AVRIL 2025

Madame la Directrice,

Pour citer Antoine de Saint Exupéry : « *Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction* ».

Cette citation prend sens lorsque nous pensons à la dégradation latente du dialogue social mené à l'UCANSS ces derniers temps et plus particulièrement aux orientations du COMEX en matière salariale. Et à cet égard, quand nous voyons les promesses faites par le COMEX et son directeur, et que nous constatons que le sort de la NAO salaires 2024 va se jouer en avril 2025, soit avec 15 mois de retard sur le planning normal, il y a de quoi se dire que le COMEX et la tutelle ne regardent pas dans la même direction que le personnel et les organisations syndicales.

Le personnel et les organisations syndicales attendent des preuves d'amour depuis des années et ni les efforts fournis pendant la crise du covid ni la vague inflationniste n'ont suffi pour que le COMEX et la tutelle regardent dans la même direction que nous ou même vers nous, bien au contraire.

Bien que nous ayons dépassé le pic d'inflation observé en 2022-2023 et que nous soyons entrés dans une phase dite de ralentissement, les niveaux actuels restent néanmoins supérieurs à ceux d'avant la crise inflationniste. Les précédentes mesures salariales se sont révélées insuffisantes pour compenser la hausse continue des prix et la classification n'apporte en rien de solution à la problématique pour la grande majorité des salariés en poste, notamment les plus fidèles.

Aujourd'hui, nous sommes donc enfin réunis pour échanger sur la NAO 2024 mais aussi sur la NAO 2025. Lors d'une précédente réunion, vous disiez que le cadrage budgétaire était en cours de finalisation avec la tutelle. Nous, en tant que salariés et représentants des salariés, espérons que cette trop longue attente n'aura pas été vaine. Nous espérons avoir tort d'avoir pensé et dit que la classification servirait d'excuse pour n'attribuer aucune mesure salariale générale au profit du personnel, une fois de plus et surtout une fois de trop.

Nos attentes sont ambivalentes aujourd'hui Madame la Directrice, partagées entre l'espoir et le fatalisme. Mais ce qui est certain, c'est que le SNFOCOS porte un mandat et une ligne de conduite claire depuis des années : **nous exigeons une mesure salariale générale prenant la forme d'une revalorisation significative de la valeur du point !**

L'UCANSS doit faire entendre au COMEX et à la tutelle les revendications légitimes du personnel : 2025 doit être l'année du déblocage des salaires ! Le personnel ne doit plus être une variable d'ajustement et il doit bénéficier de rémunérations à la hauteur de son investissement pour fournir un service public de qualité !

La délégation du SNFOCOS



COMPTE RENDU DU SNFOCOS DE LA RPN SALAIRES DU 7 AVRIL 2025

Après les reports pour absence de cadrage budgétaire, les attentes étaient fortes pour cette réunion concernant les NAO salaires 2024 et 2025.

Sans être une totale surprise, les annonces constituent une énorme déception pour les 150 000 salariés de la Sécurité sociale :

- Pas d'augmentation de la valeur du point et aucune autre mesure générale pour 2024 !
- Pas d'augmentation de la valeur du point et aucune autre mesure générale pour 2025 !

Non seulement les pouvoirs publics et la tutelle ne regardent pas dans la même direction que les salariés de la Sécurité sociale, préférant sans doute se détourner pour ne pas voir les difficultés criantes qui sont les leurs, mais ils ont perdu la vue et le sens des réalités !

La délégation du SNFOCOS



TEMPS PARTIEL DÉROGATOIRE

VARIABLE D'AJUSTEMENT NÉCESSAIRE ET/OU SYMBOLE DE LA PRÉCARISATION DES EMPLOIS ?

Le 25 mars 2025 s'est tenue à l'UCANSS une RPN sur le thème du temps partiel dérogatoire en présence de la DNGU (Direction Nationale du Groupe UGECAM).

En prélude à cette réunion qui concerne principalement les UGECAM (comme en témoigne la présence de la seule DNGU aux côtés de l'UCANSS), l'UCANSS a indiqué que, après 4 ans de tractations, tous les salariés UGECAM sont éligibles à la CASDEN et que le groupe BPCE en a été informé.

Ceci étant dit, le thème du temps partiel dérogatoire est présent depuis environ 10 ans via des accords à durée déterminée (actuellement c'est l'accord du 6 octobre 2020 qui s'applique, grâce à un avenant du 16 juillet 2024, jusqu'au 30 novembre 2025. *Pour rappel : le régime dérogatoire à la durée minimale de travail de 24h hebdomadaires pour les contrats à temps partiel, prévu par l'article L3123-27 du Code du travail, est mis en place dans certains secteurs d'activité limitativement listés du régime général et ne concerne que le champ des employés et cadres.*

L'UCANSS (et sûrement la DNGU) veulent désormais un accord à durée indéterminée, ce que les délégations ont indiqué refuser. En effet, l'idée n'est pas de pérenniser la situation car elle est source de précarité. Pour Force ouvrière, c'est d'ailleurs parce que ce texte est source de précarité et crée une exception au principe du contrat à temps plein qu'il n'a jamais été signé par notre organisation syndicale.



TEMPS PARTIEL DÉROGATOIRE

Toutefois, en réponse à cette position de principe, la DNGU explique que les recrutements sur le fondement de cet accord permettent de répondre à un besoin, de faire fonctionner les UGECAM et d'y accorder par exemple des temps partiels à 80% ou de recruter du personnel en complément pour aider les titulaires à exécuter leurs missions. Autrement dit, les UGECAM fonctionnent avec des « agents titulaires » et des « variables d'ajustement » nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Le document support fourni par l'UCANSS explique d'ailleurs bien que « *le régime dérogatoire vise à garantir la continuité de service de certaines structures par le recrutement de salariés à temps partiel pour une durée inférieure à 24 heures hebdomadaires (ou le cas échéant, à l'équivalent mensuel de cette durée), du fait de la nature de leurs activités, tout en leur apportant des garanties.* » Sauf que la garantie première à laquelle nous pensons nous attendre, à savoir l'accès facilité ou priorisé à un contrat en CDI à temps complet fait défaut.

L'expression de « variables d'ajustement » peut choquer mais c'est pourtant ainsi que la centaine de personnes concernées doivent se sentir quand elles acceptent des contrats pour des durées de quelques heures hebdomadaires (moins de 24h) en CDD, sans avoir la perspective de bénéficier de la priorité de recrutement. Il existe en effet, comme l'a rappelé la DNGU, d'autres catégories de personnels prioritaires légalement pour le recrutement à temps complet, comme les travailleurs de nuit par exemple.

Si l'UCANSS estime qu'on ne peut pas parler de précarisation du fait du « faible » nombre de contrats (107 sur 14000 salariés dans les UGECAM) et qu'il n'y a pas de volonté de recruter des salariés à moins de 24h, mais bien un besoin conjugué à la volonté d'éviter de recourir à l'intérim, il n'en demeure pas moins que ce modèle interroge. Pour s'en convaincre, il suffit de voir le nombre d'offres d'emplois non pourvues en UGECAM, et donc la dégradation des conditions de travail dans les établissements. Les UGECAM méritent assurément mieux que des personnels à temps partiels dérogatoires, il leur faut des effectifs à temps complet, rémunérés à la hauteur de leurs investissements et de leurs diplômes et éligibles à des formations et à des parcours professionnels.

Pour le SNFOCOS, la Branche Maladie devrait mieux défendre les UGECAM pour que les établissements disposent de moyens humains et financiers à la hauteur de leurs missions, sans recourir à des dispositifs de précarisation des emplois.

C'est pourquoi nous revendiquons des actions fortes de soutien et de reconnaissance de la branche maladie pour :

- Favoriser l'attractivité des métiers, notamment via l'augmentation des salaires, l'obtention du Ségur pour tous, une facilitation d'accès à des temps complets
- Prioriser l'accès aux CDI à temps complet au même titre que notamment les travailleurs de nuit
- Maîtriser les dépenses d'intérim, également source de précarité et par ailleurs coûteuses du point de vue des finances des établissements, avec une attention particulière à ce qu'il n'y ait pas de phénomène de vases communicants entre l'intérim et le dispositif du temps partiel dérogatoire.

La délégation du SNFOCOS



COURIR ENGAGÉ(E) : QUAND LE SPORT PORTE LES VALEURS DU SYNDICALISME



Le 30 mars dernier, deux de nos camarades Laure et José ont participé à la grande course du Grand Paris (semi-marathon entre l'hippodrome de Vincennes et le stade de France).

Cette expérience a représenté davantage qu'un défi sportif. C'était une manière concrète et vivante de faire rayonner les **valeurs du syndicalisme et du SNFOCOS dans un autre espace que celui du monde du travail.**

Des valeurs communes : engagement, solidarité, persévérance

Le sport et le syndicalisme partagent des fondements solides. Courir, c'est se fixer un objectif, s'y tenir, ne pas baisser les bras malgré la fatigue. C'est aussi s'inscrire dans un collectif, dans une dynamique d'entraide et de respect. Ce sont exactement les valeurs que le SNFOCOS défend chaque jour dans ses actions syndicales : **l'engagement, la solidarité, la ténacité face aux obstacles.**

Le syndicalisme en mouvement

En s'alignant au départ de ce semi-marathon, nos camarades étaient porteurs d'un message : le syndicalisme n'est pas figé. Il est **en mouvement, connecté au réel, et capable d'investir tous les terrains** — y compris celui du sport. C'est une manière de montrer que notre engagement dépasse les murs de nos lieux de travail : il s'incarne aussi dans notre manière de vivre, de bouger, de faire société.

Représenter FO autrement

Cette initiative, symbolique mais forte, a permis de **représenter notre syndicat avec fierté et ouverture.** Ce n'était pas un acte militant classique, mais une **façon de revendiquer autrement**, dans un esprit de dépassement de soi et de visibilité positive. Courir, c'est aussi affirmer que **le bien-être, la santé, le respect du corps et des rythmes de chacun sont des enjeux syndicaux à part entière.**

Un appel à faire vivre nos valeurs partout

Nous sommes convaincus que ce type d'action a toute sa place dans la vie de notre organisation syndicale : **elle fédère, elle inspire, elle montre un visage humain et accessible de notre engagement.** Pourquoi ne pas imaginer demain une équipe FO pour d'autres courses, d'autres causes, d'autres défis, d'autres aventures collectives ? Rendez-vous est pris !

Parce que **nos valeurs ne s'arrêtent pas à l'entrée de nos établissements.** Elles nous accompagnent partout, jusque sur la ligne d'arrivée.

Le SNFOCOS

FRAUDE DÉTECTÉE ET STOPPÉE : UN RECORD DE 628 MILLIONS D'EUROS GRÂCE À L'ASSURANCE MALADIE

L'année 2024 a marqué un tournant dans la lutte contre les fraudes orchestrée par l'Assurance Maladie.

Avec 628 millions d'euros de fraudes détectées et stoppées, en hausse de 35 % par rapport à 2023, et 263 millions d'euros évités grâce à des mesures préventives renforcées, l'organisme franchit un seuil historique.

Le renforcement des moyens humains et technologiques, combiné à une approche proactive et ferme, porte ses fruits. Les fraudes numériques, cible prioritaire en 2024, ont fait l'objet d'une mobilisation inédite, avec la création de 6 unités judiciaires dotées de prérogatives policières. Ces dernières, aux avant-postes de la lutte, travaillent de concert avec les forces de l'ordre pour identifier et neutraliser les réseaux frauduleux avant qu'ils ne causent des préjudices majeurs.

Des secteurs spécifiques, tels que les audioprothèses, ont vu leurs fraudes exploser, atteignant 115 millions d'euros en 2024 (contre 21 millions en 2023). En réaction, l'Assurance Maladie intensifie contrôles, radiations et poursuites pénales. Les fraudes sur les arrêts de travail, quant à elles, continuent de croître, mais l'accent mis sur les contrôles préventifs a permis de bloquer 60 % des versements indus.

Avec près de 20 000 actions contentieuses menées, doublant les chiffres de l'année précédente, l'Assurance Maladie trace la voie vers une protection sociale plus sûre, tout en renforçant ses dispositifs innovants tels que le téléservice Asafo-Pharma et les Cerfa sécurisés.

Cette dynamique, mêlant innovation et fermeté, positionne l'Assurance Maladie comme un pilier de la transparence et de l'intégrité, au service du système de santé public.



Nos Partenaires



AG2R LA MONDIALE



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

10/04/2025
Commission Nationale de
l'intéressement

14/04/2025
INC Recouvrement

15/04/2025
RPN Complémentaire
Santé



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**